



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement
local et de l'environnement
Affaire suivie par : muriel.garat@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le 15/02/23.

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien situé sur le territoire de la commune de Buzançais, s'est tenue du lundi 9 janvier 2023 - 14h30 au mercredi 8 février 2023 - 17h30 inclus.

Le nombre et la nature des observations vous a conduit, par courriel du 14 février 2023, à solliciter un délai de **quinze jours supplémentaires** pour la remise de votre rapport et de vos conclusions.

Conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, j'ai demandé l'aval du pétitionnaire. Ce dernier m'a répondu favorablement.

Ainsi, je vous accorde la possibilité de remettre lesdits documents, au plus tard, le lundi 27 mars 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane BREDIN

M. Benoist DELAGE
Président de la commission d'enquête